

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, COMBE Emilie, GRANGE Jean-François, JOUIN Nicolas, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine.

Absents : DELHOMME Baptiste, GARIN Maximilien, GIBERT Marie-Anne.

Secrétaire de séance : MASSACRIER Marie-Claude

Objet : *Vote des taux des impôts locaux 2024*

Monsieur le Maire rappelle que les taux des différentes taxes (taxe du foncier bâti, taxe du foncier non bâti et taxe habitation) doivent être votés et présente différents éléments afin d'étudier les taux d'imposition 2024.

Après étude de plusieurs simulations et divers débats, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les laisser identiques à ceux de l'année dernière car l'inflation est déjà très importante ce qui augmente déjà les bases.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de voter les taux de référence suivants :

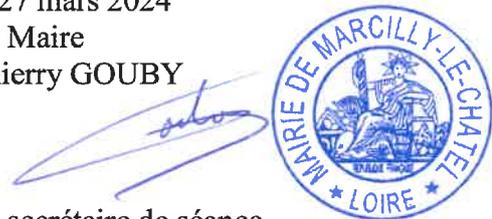
TFB : 25.40 % ; THNB : 39.49% TH : 5.69%

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 27 mars 2024

Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance,
Marie-Claude MASSACRIER

A blue ink signature of Marie-Claude MASSACRIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20240327-2024-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024

